

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- REUNION DU 16 octobre 2024-**

-----

DATE DE CONVOCATION : 08 octobre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 08 octobre 2024

L’an deux mil vingt quatre, le seize octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Paul.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

**ÉTAIENT PRESENTS** : Messieurs BLOT Jean-Paul, CHAMPION Patrick, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, LECHAT Guillaume et Mesdames BOUTELOUP Céline, CHANDAVOINE Aurélie, DE MEIRE Olivia et HUGUET Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames DESILE Anita et ORAIN Virginie, Monsieur MOISÉ Laurent

**ÉTAIENT ABSENTS** : Messieurs LECUREUIL Nicolas et YOUSFI Samy

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame CHANDAVOINE Aurélie

**COMPTE-RENDU**

---

Monsieur le Maire de DEGRÉ (Sarthe), déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Degré du 16 octobre 2024.

L’ordre du jour est consacré à :

- **Suppression d’un poste d’adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (20h/semaine)**
- **Création d’un poste d’adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (25h/semaine)**
- **Sélection d’un cabinet d’études pour la réalisation d’une étude d’impact**
- **Renouvellement de la convention avec le SATESE**
- **Achat de cadeaux de Noël pour le personnel communal**
- **Questions diverses**

**OBJET**  
**Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe**

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- la délibération du 17 octobre 2024 portant création de l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet (25h hebdomadaires réelles, 19,60h actualisées)
- l'arrêté en date du 18 octobre 2024 portant recrutement sur cet emploi de Madame ROHÉE Christelle en qualité de l'emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024
- l'avis du Comité social territorial du 24 septembre 2024

Monsieur le Maire rapporte que le besoin ayant procédé à la création de l'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe (20h heures hebdomadaires, 16,05h annualisées) occupé par Madame ROHÉE Christelle a disparu et qu'il convient par conséquent de supprimer cet emploi. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

Article 1 :  
L'emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 20/35èmes est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Article 2 :  
Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 3 :  
Monsieur Le Maire est autorisé à adopter tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Article 4 :  
Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**OBJET**  
**Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : entretien des bâtiments communaux, mise en place et surveillance du restaurant scolaire.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe à temps non complet 25/35<sup>e</sup> (soit 19,60h) à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour assurer les tâches d'entretien des bâtiments communaux, de mise en place et de surveillance du restaurant scolaire.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**OBJET**

**Sélection d'un cabinet d'études pour la réalisation d'une étude d'impact**

Suite au projet de la commune de Degré de quitter la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS), il est nécessaire d'évaluer les conséquences fiscales et financières de ce retrait pour la commune.

A notre demande, le cabinet d'études Michel KLOPFER a défini le prix de réalisation de cette mission à **8 000€ HT**.

Après étude du coût de la prestation par rapport aux services inclus dans l'offre du cabinet KLOPFER, le Conseil Municipal décide de valider cette proposition et autorise M. le Maire à signer et à transmettre tous les documents nécessaires à la réalisation de cette étude.

**OBJET**

**Renouvellement de la convention avec le SATESE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Sarthe propose à la commune le renouvellement de la convention avec le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) « Assainissement Collectif » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour un coût de 0.41 € par habitant.

Après réflexion, les membres du Conseil Municipal décident de renouveler la convention avec le SATESE pour la période 2025 et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **OBJET**

### **Achat de cadeaux de Noël au personnel communal**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un projet de cadeaux destiné aux employés actifs de la Commune pour les fêtes de fin d'année. Il rappelle que l'an dernier, le montant de ce cadeau était de 50€ par agent.

Il est proposé de renouveler cette initiative en 2024. Dans cette optique, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'achat de cartes-cadeaux auprès du magasin Auchan à La Chapelle Saint Aubin, valides dans diverses enseignes, d'un montant de 50€ par agent.

Le Conseil Municipal valide ce projet pour 2024 et autorise M. le Maire à procéder à l'achat des cartes mentionnées.

### **Questions diverses :**

### **Adhésion à un contrat de prévoyance pour les agents communaux:**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les agents des collectivités territoriales devront être couverts par un contrat de prévoyance (maintien de salaire en cas de maladie). Afin d'assister les communes dans ces démarches, le Centre de Gestion de la Sarthe a lancé un appel d'offres à destination des divers organismes proposant ce service. Il a finalement été choisi la proposition de Allianz/Collecteam.

Cette proposition prévoit un contrat à adhésion obligatoire pour tous les agents des collectivités. Les modalités de la couverture prévoyance restent cependant au choix de la commune, à savoir un maintien de 90% ou 95% du traitement des agents, et une participation à la cotisation des agents par la collectivité entre 50% et 100%. Selon le taux de couverture choisi, la cotisation s'élèvera à 1,45% ou 1,85% du traitement de l'agent concerné.

Suite à cette présentation, les conseillers municipaux préfèrent reporter cette décision et de contacter directement les prestataires de prévoyance afin d'obtenir d'autres propositions de contrat.

## **Cérémonies du 11 novembre :**

Les cérémonies de commémoration du 11 novembre 1918 auront lieu comme suit pour 2024 :

-10h00 : rassemblement à la Mairie

-10h30 : messe en l'église de Degré

-11h15 : dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts

-11h30 : verre de l'amitié à la salle des associations

Commission Communication le 06 novembre 18h15

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 21 novembre 2024